



Kelou Ar Vro

bulletin municipal de Peumerit - n°35 - juin 2017

Edito : la carte communale sur les rails

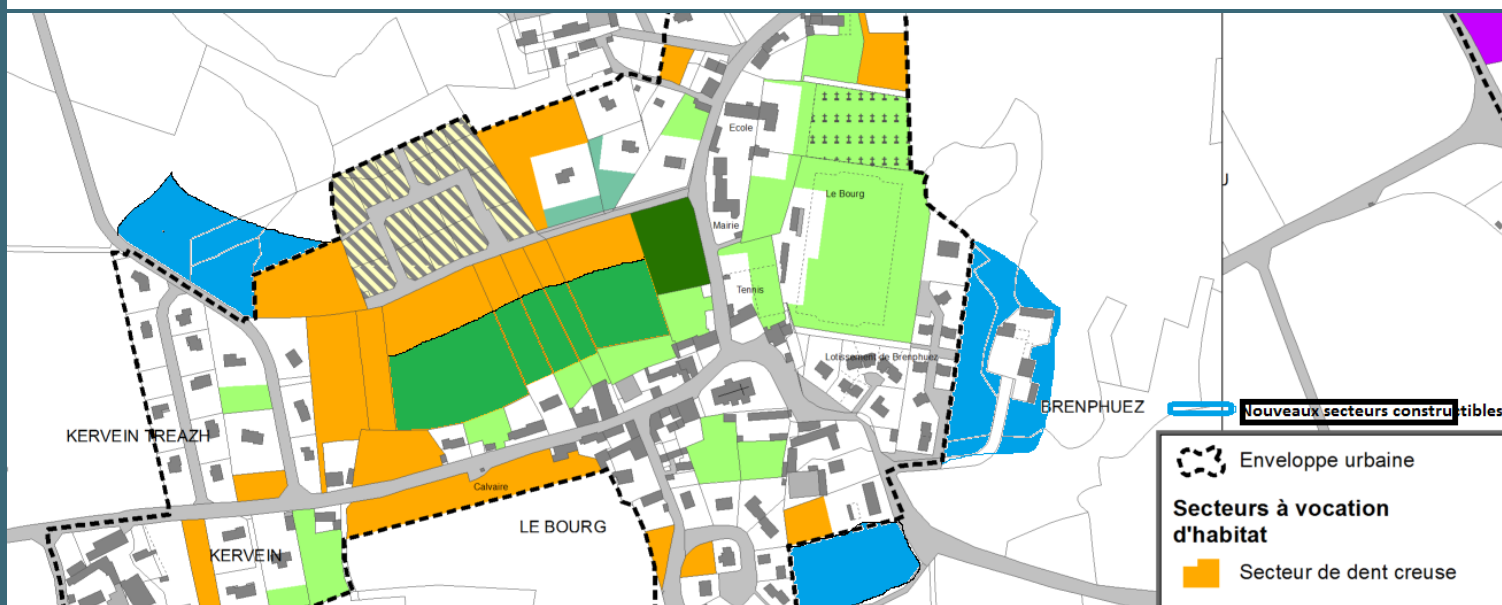
Les élus ont souhaité informer la population des contours de la nouvelle carte communale, document d'urbanisme de référence de constructibilité. Une réunion publique s'est tenue le 24 février et chacun a pu mesurer l'ampleur des nouvelles contraintes menant à la suppression des hameaux du périmètre constructible.

La concentration des zones à bâtir au bourg et à Saint-Joseph, suivant la logique inéluctable des lois SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) et du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), soulève la question de la réelle disponibilité foncière pour le développement de l'habitat à Peumerit.

Les propriétaires des parcelles restant constructibles, puisque situées au bourg, ont été interrogés sur leurs intentions à court, moyen et long terme pour la valorisation de leurs terrains : peu nombreux sont ceux réellement disposés à les valoriser pour accueillir de nouveaux logements.

La commune se retrouvera donc dans une situation pour le moins compliquée : aucune zone constructible dans les hameaux (devenus non-constructibles), et des terrains au bourg qui sont, eux, constructibles, mais non disponibles de fait...

Les élus réfléchissent aux alternatives et une seconde réunion publique sera programmée rapidement.



Une nouvelle fresque à l'école

Les enfants de l'école ont tous mis la main à la pâte pour réaliser la superbe fresque nouvellement accrochée au mur. Le résultat d'un projet de longue haleine pour les enseignantes qui l'ont inaugurée lors de la fête de l'école, dimanche 11 juin. Les élèves de maternelle ont travaillé à la manière de Jackson Pollock pour colorer les arbres tandis que les élèves du CP au CM2 ont travaillé à la manière de nombreux artistes comme Georges Braque, Jean Dubuffet, Karla Gérard ou encore Robert Delaunay. Par ailleurs, les personnages de huit contes traditionnels se cachent dans ces univers...



Détail de la fresque murale de l'école

Nouveaux gérants à Ty Mô Jet



**Vendredi 7 juillet, soirée d'inauguration !
N'hésitez pas ! Venez nombreux !!!**

Il y a quelques semaines Sophie, Manu et leurs trois garçons se sont installés à Peumerit, après avoir quitté les Deux-Sèvres.

Sophie, pétillante et joviale, reprend le bar-épicerie **Ty Mô Jet** (pas de changement d'enseigne), aidé de son compagnon Manu, tout aussi accueillant.

La reprise du commerce se fait tranquillement mais sûrement avec les produits frais, le dépôt de pain (réservation recommandée), l'épicerie et bien sûr le bar. Une nouveauté : un rayon "solderie" à petits prix où les clients trouveront petits jouets, vaisselle, divers équipements de la maison, etc.

Les nouveaux horaires d'ouverture :

lundi au jeudi : 7h - 13h / 16h - 20h

les vendredi et samedi : 7h - 13h / 16h - 1h

le dimanche : 8h à 13h / 16h30 - 20h

Détails de la fresque murale de l'école



Fleurissement

Afin que le centre-bourg soit plus attractif et agréable à vivre, la commission fleurissement a aménagé la Place de la Mairie et Hent ar Skol par l'installation de 25 jardinières bleues rectangulaires et carrées. Elles ont toutes été embellies par les ateliers horticoles de l'Esat de Ty Varlen à Landudec.



Un système d'arrosage automatique a été également mis en place.



Décès

- 11 décembre 2016 : Maria ANSQUER, ép. TANGUY, Penquellenec
- 20 décembre 2016 : Fabrice TANNIOU, Hent Pont Illiz
- 27 janvier 2017 : Lisette PRINCE, épouse JEGOU, Roscrac
- 9 février 2017 : Cécile GARREC, épouse LE LAY, Coat Penguilly
- 23 février 2017 : Jean LE HENAFF, Ty Garde
- 3 mars 2017 : Marie-Jeanne PEUZIAT, épouse LE HENAFF, Ty Garde
- 5 mars 2017 : Joséphine GUEGADEN, épouse PLOUZENNEC, Lespurit Ellen
- 6 avril 2017 : Albert GOANEC, Lespurit Ellen
- 22 mai 2017 : René CHEVERT, Kerloazec

État civil

Mariage

22 avril : Philippe DUPERRAY et Valérie CROISARD, Béal

Naissances

- 24 janvier : Elise MICHEL Kerizelec
- 18 mars : Léandre FRAGNAUD Ménez Boutin
- 21 mars : Océane CARADEC Hent ar Roz
- 4 avril : Maïwenn ANDRO, Kernebret

Comité des fêtes : appel aux volontaires !

Les élus de la commission "lien intergénérationnel et dynamique associative" ont invité les présidents et les représentants des associations à se rencontrer le lundi 29 mai.

Lors de cette rencontre, ils ont émis le souhait de créer un comité des fêtes pour pérenniser l'organisation du fest-noz dans notre commune et aussi, pourquoi pas, d'imaginer de nouvelles manifestations.



Cette association sera ouverte à tous les Peumeritois qui souhaitent s'investir dans l'organisation ou le développement de fêtes communales.

Afin d'en expliquer le fonctionnement, les statuts, de faire se rencontrer les bonnes volontés autour de ce projet, une réunion publique sera organisée le vendredi 1er septembre à 20 h, à la salle polyvalente.

L'appel aux volontaires désirant rejoindre le comité comme membres ou bénévoles est d'ores et déjà lancé ! Merci de contacter la mairie.

Détail de la fresque murale de l'école



Agenda

samedi 24 juin sur le parking de l'école à partir de 19h moules/ frites et à 20h30 **fest-noz** avec les groupes *Forzh Penaos* et *Trigoudi*, organisé par la JSP2005

dimanche 2 juillet à Saint-Joseph à partir de 8h30 : concours de chien organisé par la société de chasse - 12h repas champêtre (salade, jambon à l'os/gratin de pommes de terre, tarte / 12 €) suivi l'après-midi d'un concours de galoche et d'une tombola

vendredi 7 juillet : soirée d'inauguration pour les nouveaux gérants de Ty Mô Jet

dimanche 13 août au bourg : concours de galoche organisé par Ty Mô Jet

vendredi 1^{er} septembre 20h salle polyvalente : réunion publique sur la création du comité des fêtes

dimanche 10 septembre dans la salle polyvalente : à partir de 14h30 après-midi jeux de société et vidéo (goûter offert) organisé par le CCAS de Peumerit et l'Ulamir du Goyen. Café/gâteaux/crêpes.

samedi 7 octobre : repas des séniors organisé par le CCAS

samedi 14 octobre : journée intergénérationnelle - Halle Raphalen à Plonéour Lanvern

vendredi 8 et samedi 9 décembre : Téléthon 2017 à Peumerit organisé par le CCAS et les associations de Peumerit et Tréogat

APE : une première fête de l'école réussie !



Portes ouvertes à l'école, spectacle des enfants dans la cour, repas sur place ou à emporter, jeux, calèche et train-cochon, maquillage, chamboule-tout, loterie, tombola, brouette garnie et bagad ont été la formule gagnante



de ce dimanche 10 juin.

Se sont retrouvés au bourg, à partir de 10h30, un grand nombre de parents mais aussi de Peumeritois souhaitant soutenir l'école et participer à la fête. Un repas de qualité a été servi à table, aux convives installés sous le barnum ou à la salle polyvalente. La satisfaction était générale. Mais l'affluence à la buvette et l'ambiance bon enfant doivent aussi beaucoup au grand soleil présent ce jour-là.

Des parents, les enseignantes mais aussi de nombreux volontaires ont rejoint l'équipe de l'APE pour prêter main forte au montage et démontage ainsi qu'à l'animation de la journée. Bravo à tous !

L'école en bref...

Les **TAP** et la semaine de 4 jours et demi seront maintenus à la rentrée. Le **contrat d'Aurélie** arrivant à son terme, l'équipe des encadrantes sera en partie renouvelée.

La sécurité sera renforcée :

il a été décidé d'installer la garderie dans la "4ème classe" (non utilisée par les enseignantes). Les parents devront déposer leurs enfants à la porte donnant sur le parking de l'école.

Les **horaires d'entrée/sortie** dans la cour sont inchangés : 8h35-12h et 13h20-16h30 (ou 15h30).

En dehors de ces horaires le **portail sera fermé à clé**. Les parents sont appelés à être vigilants sur les horaires.

De plus amples renseignements seront donnés dans le *dossier de rentrée*.



Bagad ar Vro Vigoudenn de Plovan

Palmes académiques

C'est une cérémonie émouvante et rare qui s'est tenue samedi 20 mai à la salle polyvalente : Catherine Le Guen a reçu les palmes académiques, couronnant presque 35 ans de bénévolat au service de l'enfance et de l'Éducation nationale (1983-2017).

L'assemblée présente, composée d'élus, d'amis et de collègues, a pu découvrir la carrière bénévole bien remplie de cette fervente défenseuse de l'école publique.

Un parcours militant peu commun

Mère de deux enfants et grand-mère de deux petites filles, Catherine Le Guen a commencé en 1983, comme de nombreux parents, déléguée de parents d'élèves. À la FCPE, elle devient membre du conseil d'administration du conseil départemental et représente la FCPE dans les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) au niveau na-



M. Caradec, maire de Peumerit, M. Le Guen et Mme Le Guen, Annick Le Loc'h, députée, Mme Kersaudy, maire de Cleden M. Barnaud, DDEN, et M. Canévet, sénateur-maire de Plonéour

tional. Elle assure ensuite plusieurs postes et missions à l'inspection académique, à la préfecture, au Conseil Départemental de l'Education Nationale. Depuis 2015, elle assume la fonction de secrétaire générale à la Fédération nationale D.D.E.N.



Détails de la fresque murale de l'école



Alliance entre la Joyeuse et le FC Bigouden !

Depuis plusieurs saisons, le club peine à survivre ! Bien qu'il fasse toujours bon vivre au stade municipal, les "anciens" quittent le stade et

le vivier des jeunes Peumeritais n'est pas encore en âge de prendre la relève ! Heureusement, sept nouveaux joueurs ont permis de pallier à l'arrêt de joueurs-cadres cette saison. Toutefois, ils ne savent pas s'ils pourront poursuivre l'aventure en même temps que leurs études...

Depuis plusieurs mois, le club est en contact avec le FCB (Football Club Bigouden) de Pouldreuzic afin de mutualiser les effectifs aux entraînements. Cette première étape de rapprochement s'est révélée positive ; les joueurs ont appris à se connaître et partagent le même état d'esprit. La logique de fusion s'est alors imposée. D'autant plus que les jeunes Peumeritais vont à l'école de foot au GJB (Groupement Jeunes Bigoudens) dont fait partie le FCB. Ce projet de fusion a fait l'unanimité dans les deux clubs !

Le choix de maintenir les manifestations en fin de saison, tournoi et fest-noz, a fait opter pour une mise en sommeil de la JSP2005 dès début juillet. Les joueurs peumeritais prendront leur licence au FC Bigouden pour la prochaine saison. Au premier trimestre 2018, une procédure de fusion des deux clubs sera établie, qui prendra effet en juin 2018.

Une charte d'alliance a d'ors et déjà été cosignée. Elle traite du nom qui restera *FC Bigouden*, de la parité des lieux d'entraînements, d'un nombre minimum de matchs joués à Peumerit, de la modification du logo, etc.

Cette union permettra de compter trois équipes sénior : une équipe A forte, une équipe de réserve solide et une équipe C pour le plaisir...

Qui jouera à Peumerit ?

L'équipe A y jouera deux des quatre coupes. L'équipe C y jouera toute la saison de championnat. Au niveau de l'école de foot (GJB), des rassemblements (plateaux ou matchs) des jeunes seront organisés certains samedi après-midis.

L'occasion pour nos jeunes pousses peumeritaises de jouer à domicile !

Appel à rejoindre le club

Les dirigeants des JSP-FCB invitent tous les joueurs ou dirigeants, qui souhaitent les rejoindre dans cette nouvelle dynamique, à contacter Thierry Maréchal au 06.70.52.45.82.



Directeur de publication : Jean-Louis Caradec
 Mairie de Peumerit
 1, Hent Jean Cariou 29710 Peumerit
 Messagerie :
 mairie.peumerit@wanadoo.fr
 Téléphone : 02 98 82 91 51
 Site internet : <http://www.peumerit.fr>
 Numéro de publication : 377CG01



Horaires de bibliothèque

Lundi : 16h30 - 18h
 Mercredi : 17h30 - 19h
 Samedi et dimanche : 10h30 - 12h

Contact

02 98 82 91 88
 adresse : place du gingko
 bibliotheque.peumerit@gmail.com



Lotissement de parc Geot : ça repart !

Quatre nouveaux permis de construire viennent d'être délivrés au lotissement de Parc Geot. Tous quatre sont attribués à de jeunes ménages. Deux enfants sont d'ores et déjà inscrits à l'école pour la prochaine rentrée scolaire.

Ce sont les terrains de 500 à 550 mètres carrés qui ont le plus de succès : leur tarif abordable permet de bâtir une maison individuelle avec un budget contenu. La proximité du bourg et de l'école, accessibles à pied, l'assainissement collectif et le fait que les réseaux soient financés par la collectivité contribuent au succès de Parc Geot.

Deux autres lots sont pré-réservés et il ne reste donc plus que huit lots à vendre.

N'hésitez pas à promouvoir ces terrains !

LOTISSEMENT DE PARC GEOT



JUIN 2017

Aboiements et promenades de chiens en liberté

La mairie est régulièrement interpellée par les administrés subissant des nuisances sonores ou autres, émanant de l'espèce canine. Aboiements intempestifs, voire même nocturnes, chiens en divagation se laissant aller sur les pelouses ou sur les roues des véhicules finissent par agacer, même si les animaux concernés sont d'un contact agréable.

La mairie rappelle donc aux propriétaires de ces animaux domestiques de bien suivre les tribulations de leurs protégés et ainsi éviter tout débordement.

Les propriétaires concernés seront informés de la divagation de leur chien par un appel de la mairie, qui compte sur la bonne volonté de tous pour que ces désagréments ne minent pas les relations de voisinage.

Règlementation des bruits de voisinage

Sont considérés comme bruit de voisinage, ces bruits qualifiés d'inutiles, de désinvoltes ou d'agressifs pouvant provenir des personnes elles-mêmes ou des choses et/ou animaux dont ces personnes ont la charge.

Ainsi, de jour comme de nuit, ces bruits peuvent causer un trouble **anormal** de voisinage s'ils sont **répétitifs, intensifs ou qu'ils durent dans le temps**. Exemples : aboiements de chiens, cris de coqs, comportements bruyants, tapage, travaux de bricolage ou de jardinage, pétards, appareils électroménagers, appareils de diffusion de musique, etc.

Néanmoins, en cas de tapage nocturne (de 22h à 7h) ou injurieux, le code pénal (article R.623-2) peut s'appliquer même en l'absence de ces conditions.

Outre les nécessaires précautions à prendre à l'égard de son voisinage dans la vie quotidienne, les habitants doivent notamment s'assurer que leurs activités de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne soient pas cause de gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente. A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

extrait de l'arrêté préfectoral n° 2012-0244 du 1er mars 2012